

## Dissertation des risques et de charge en droit de la sécurité soc

Par **lalou**, le 12/01/2013 à 00:44

bonjour, aujourd'hui en épreuve j'ai eu une dissertation sur le sujet suivant : risques et charges en droit de la sécurité sociale.

je précise par ailleurs, que je n'ai absolument pas géré mon temps et très (voire trop) restreint le sujet, enfin bref, au vu du sujet j'ai tout de suite pensé à distinction AS (assuré social)/ AD (ayant droit) et donc distinction droits dérivés/ droits propres et prestation en nature et celle en espèce.

Ce qui fait que j'ai concentré ma problématique sur : quel est l'intérêt d'une distinction entre les risques et charges en droit de la sécurité sociale ?

Mon plan est donc le suivant :

I- une distinction basée sur la qualité de la personne

A. la qualité d'AS

B. la qualité d'AD

II- une distinction entraînant des droits différents

A. des droits propres (formulé plus clairement dans le sujet)

B. des droits dérivés

En y repensant, je suis très co\*\*\* car ma pbtique est trop restreinte et je pense que j'aurais pu facilement inclure plus de chose comme la généralisation de la couverture de santé, l'organisation socio pro de la sécurité sociale qui entraîne cette distinction enfin, bref car ce n'est pas les connaissances sur le sujet qu'il me manquait, mais mon manque de lucidité au moment de passer l'épreuve!!!

je sens que je m'étais un peu là et j'aurais un avis "neutre" pour me dire ce qu'il ou elle en pense.

Merci d'avance

Par **Belette**, le 13/01/2013 à 13:21

Bonjour,

j'ai passé la même épreuve et moi je suis partie sur cette pb : Comment le droit de la sécu rend t-il effectif la couverture des risques et des charges ?

Pour y répondre j'ai parlé de la couverture des bénéficiaires, dc AS/AD, et ensuite la couverture elle-même, par les prestations, avec la couverture des risques, avec l'exemple de l'ATMP, dc prestations en nature, et en B/l'évolution des prestations (montant, nouvelles prestations, etc).

J'étais plutôt contente au début mais pense également qu'il fallait ouvrir le sujet au maximum, vu qu'il couvre tout le cours. Je pense aussi que parler de la généralisation et organisation socio pro sont importantes.

Par **Ialou**, le **13/01/2013** à **15:35**

Merci beaucoup :)!

M'enfin je vais me prendre une bonne taule ^^ ! j'ai réalisé que mon plan aurait pu être seulement le I et faire un II- une distinction liée à l'organisation socio pro du système de sécurité sociale français et casé en A/ généralisation de la couverture santé (CMU : universalisation subsidiaire et art L161-14) et B/ vers une individualisation des droits (oui pour couv santé et non pour branche vieillesse...)

Bref VDM d'être aussi naze ! Mais du coup t'as du l'évoquer quand même la généralisation dans "la couverture des bénéficiaires" surement ?

Par **Belette**, le **14/01/2013** à **10:38**

Oui j'ai parlé de la généralisation avec les ayants droit surtout. Mais j'ai l'impression que e sujet a l'air trop simple, et j pense être passée à côté de quelques trucs (importants quand même !!) Maintenant que c'est fait on verra bien, et puis le droit du travail arrive... :s